



## RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE MADE IN ASIA

Version 10 du 16/04/2024.  
Cette version remplace toutes les précédentes.

### ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Made in Asia** est la dénomination commerciale d'une convention et d'un événement organisé par Easyfairs.

- **Made in Asia** se déroule sur un terrain privé et dans les palais de Brussels Expo. Les modalités suivantes sont destinées à permettre à tous les visiteurs de passer une fantastique journée sans souci.
- Les règles reposent sur la courtoisie, la sécurité, le respect des autres et sur l'environnement.
- Toute personne qui accède à **Made in Asia** marque son accord avec le présent règlement général. La visite de **Made in Asia** sera refusée en cas de non-respect du présent règlement général.
- Le visiteur reconnaît qu'il a la capacité juridique pour conclure une telle convention ou qu'il dispose de l'autorisation du titulaire de la responsabilité parentale à son égard.

### ARTICLE 2 - ACCÈS À MADE IN ASIA

- **Made in Asia** n'est accessible que de la manière suivante :
  - Les samedi (9h à 19h) et dimanche (9h à 17h).
  - Moyennant un ticket d'entrée valable et original obtenu de manière légale via les canaux officiels. Ce ticket d'entrée sera accepté ou refusé après contrôle.
  - Via les entrées clairement indiquées.
- Toute personne tentant d'accéder à **Made in Asia** d'une manière qui ne répond pas aux conditions précitées se verra infliger une amende correspondant au prix d'entrée pour adultes à la caisse. Celle-ci pourra être majorée de frais administratifs. Toute non-coopération sera sanctionnée par l'exclusion définitive des palais de Brussels Expo.
- L'organisation se réserve le droit de limiter à tout moment l'accès à **Made in Asia** à certains groupes.
- En cas de difficultés avec un groupe, l'organisation se réserve le droit d'exclure l'intégralité du groupe.
- Les visiteurs à qui l'accès à **Made in Asia** a été refusé ne peuvent plus y entrer et ne peuvent en aucun cas exiger une indemnisation.
- L'accès à **Made in Asia** est interdit aux mineurs de moins de 15 ans non accompagnés d'un adulte.
- L'accès à **Made in Asia** est gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans (inclus).
- L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs individuels de **Made in Asia**.
- Si **Made in Asia** dépasse sa capacité, l'organisation a le droit de refuser l'accès à **Made in Asia** à des visiteurs supplémentaires le jour même sans indemnisation. En cas de grande affluence, il est également possible que toutes les parties de **Made in Asia** ne puissent pas être visitées. L'organisation n'est pas responsable des éventuels dommages ou déceptions qui peuvent en découler.
- Si la prévente indique que le nombre maximum autorisé est atteint, celle-ci est clôturée et aucune vente à la caisse ne sera plus possible. Cela sera communiqué clairement via tous les canaux possibles.
- Les animaux (à l'exception des chiens-guides et des chiens d'assistance avec une veste de chien officielle) ne sont pas admis à **Made in Asia**.
- L'accompagnateur d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne aveugle peut entrer gratuitement et sans ticket à **Made in Asia**. Cette règle ne s'applique que si la personne en fauteuil roulant ou aveugle est un visiteur payant et est donc en possession d'un ticket d'entrée valide. Tout autre type d'accompagnant doit être muni d'un ticket.



## RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE MADE IN ASIA

Version 10 du 16/04/2024.  
Cette version remplace toutes les précédentes.

### ARTICLE 3 - TICKETS

- L'organisation et/ou le vendeur de tickets officiels se réserve le droit de vérifier l'identité des visiteurs lorsqu'ils pénètrent sur le terrain de Brussels Expo. Les visiteurs qui ne sont pas en possession d'une pièce d'identité valable se verront refuser l'accès à **Made in Asia** sans droit à remboursement du ticket d'entrée. Sont considérés comme des pièces d'identité valables : une carte d'identité, un passeport ou un permis de conduire valable. Les copies de pièces d'identité ne seront pas acceptées. La loi sur le gardiennage s'applique explicitement à cet égard.
- Les tickets d'entrée achetés ne sont ni repris, ni échangés. Après l'achat, l'acheteur renonce à toute discussion à cet égard. Les tickets d'entrée perdus ne sont pas remplacés.
- Les tickets ne seront remboursés sur place sous aucun prétexte. Les plaintes, demandes et suggestions d'amélioration à cet égard peuvent être adressées à [info@madeinasia.be](mailto:info@madeinasia.be) ou par courrier postal : Easyfairs, Maaltekouter 1, 9051 Gand, Belgique.
- Il est strictement interdit de revendre des tickets à qui ce soit et contre quelque rémunération que ce soit. Si cette pratique est constatée, les tickets concernés seront immédiatement désactivés.

### ARTICLE 4 -VÉLOS, MOTOS, VÉHICULES EN TOUT GENRE

- Les vélos, motos, patins à roulettes, skateboards, rollers ou autres moyens de transport sont interdits dans l'enceinte des bâtiments de Brussels Expo, exceptions voir article 5.
- Des endroits sont clairement indiqués pour ranger les vélos et les motos à hauteur de l'entrée de Brussels Expo. Tous les visiteurs de **Made in Asia** sont tenus d'y laisser leur véhicule.
- **Made in Asia** ne peut être tenu pour responsable des vols, dommages ou accidents impliquant des vélos, des motos ou des véhicules en tout genre.

### ARTICLE 5 - FAUTEUILS ROULANTS ET POUSSETTES

- **Made in Asia** ne peut être tenu pour responsable des vols ou dommages aux fauteuils roulants ou poussettes.
- Des fauteuils roulants sont disponibles en quantité limitée. Ceux-ci peuvent être réservés via [info@madeinasia.be](mailto:info@madeinasia.be)

### ARTICLE 6 - CASIERS/VESTIAIRES

- Un nombre limité de casiers/vestiaires est disponible à proximité de l'entrée de **Made in Asia** pour y laisser des objets de valeur et autres. L'utilisation de ces casiers/vestiaires est payante. L'utilisation de ces casiers/vestiaires est limitée à la durée de votre visite de **Made in Asia**. Les casiers/vestiaires doivent être vidés à la fin de la journée ; à défaut, ils seront vidés par les services d'Easyfairs.
- L'organisation ne se charge pas de la surveillance de ces casiers/vestiaires et ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou de tentative d'effraction.
- Il est interdit d'abandonner des objets sans surveillance à quelque endroit que ce soit. Les objets abandonnés sans surveillance seront enlevés par l'organisation et/ou les services de police.
- L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou de dommages aux objets abandonnés. Les visiteurs qui le souhaitent peuvent utiliser les casiers/vestiaires.

### ARTICLE 7 - ORDRE PUBLIC ET BONNES MŒURS

- Il est interdit : De fumer dans les bâtiments et locaux et aux endroits dotés d'un symbole d'interdiction de fumer, ainsi que dans tous les restaurants, les espaces intérieurs et les toilettes.

- De fumer ou d'utiliser une cigarette électronique sur les sites mentionnés ci-dessus.
- D'introduire des installations musicales bruyantes.
- D'introduire ou de vendre des feux d'artifice ou autre matériel pyrotechnique.
- D'introduire et/ou de consommer ou de vendre des drogues, ainsi que de se présenter dans un état d'intoxication à la drogue ; ou de tenter d'encourager autrui à en consommer.
- De distribuer ou de placarder des imprimés ou billets similaires.
- De tenir des sondages d'opinion sans l'accord écrit préalable de l'organisation.
- De dérober ou d'endommager des objets qui sont la propriété de **Made in Asia**, du personnel ou d'autres visiteurs de **Made in Asia**.
- D'importuner les visiteurs et/ou d'importuner ou d'empêcher des membres du personnel de **Made in Asia** et/ou d'Easyfairs d'effectuer leur travail ainsi que d'agresser d'autres visiteurs et/ou des membres du personnel de **Made in Asia**.
- De commettre des actes de vandalisme de quelque nature que ce soit ou de se rendre coupable de formation de bandes sur les terrains de Brussels Expo.
- De tenir des réunions et/ou des discours, de faire de la propagande, de percevoir des cotisations, de collecter des fonds ou de distribuer gratuitement, d'échanger ou de vendre des objets sur les terrains de Brussels Expo sans l'autorisation écrite préalable de l'organisation.
- D'accéder aux locaux ou voies de service, même s'ils ne sont accidentellement pas fermés.
- D'adopter un comportement dangereux pour soi ou pour les autres.
- Tout visiteur qui enfreint les dispositions reprises sous le présent article (article 7) ainsi que ses complices seront exclus de **Made in Asia** sans discussion et pourront se voir imposer des frais administratifs. En outre, la police sera prévenue.
- Les visiteurs à qui l'accès à **Made in Asia** a été refusé ne peuvent plus y entrer et ne peuvent en aucun cas exiger une indemnisation.
- Les visiteurs sont personnellement responsables des dommages qu'ils occasionnent par leur imprudence, leur faute ou leur négligence à d'autres visiteurs et personnes ou aux installations de **Made in Asia**. Les personnes accompagnées relèvent de l'entière responsabilité de leurs accompagnants. L'organisation ne peut être tenue pour responsable des dommages occasionnés par d'autres visiteurs.
- Toute forme de discrimination, de provocation ou de racisme est strictement interdite, y compris dans le cadre du cosplay. Cette liste n'est pas limitative.
- **Made in Asia** n'autorise pas les costumes qui contiennent des symboles de haine ou qui s'approprient la symbolique de groupes haineux, y compris et sans s'y limiter, les costumes historiques/de fiction/satiriques associés au nazisme.

## **ARTICLE 8 – RÈGLEMENT D'ARMES**

- Le visiteur doit respecter à tout moment l'ensemble des lois (nationales et locales) applicables relatives au port et à l'utilisation d'armes. En cas de contradiction avec le présent règlement général, la législation précitée prévaudra.
- Instructions : Vous devez respecter immédiatement toute demande et/ou instruction liée aux armes que vous portez et/ou utilisez et qui émane soit d'un agent de police, d'un pompier et/ou d'un autre représentant de l'ordre public, soit d'un gardien de Brussels Expo, soit d'un membre du personnel de l'organisation.
- Catégories : les armes sont divisées en trois catégories.

Armes qui ne sont pas autorisées à **Made in Asia**

Armes à feu fonctionnelles (même si elles ne sont pas chargées), armes neutralisées ou démilitarisées, armes incendiaires, armes conçues exclusivement à usage militaire, armes d'airsoft, couteaux à cran d'arrêt et à lame jaillissante, couteaux papillon, couteaux à lancer, coups-de-poing américains, poignards, couteaux Bowie, couteaux de chasse, armes d'alarme, armes à feu qui ont l'apparence d'un autre objet, cannes à épée et cannes-fusils, armes à électrochocs, aérosols (sprays) utilisés pour « l'autodéfense », nunchaku, étoiles à lancer, batarangs et silencieux. Les armes d'airsoft ne sont pas autorisées. Toutes les armes à feu fonctionnelles, armes soumises à autorisation et armes prohibées en vertu de la loi belge sur les armes seront saisies par la police et un PV sera établi.

Armes autorisées

Armes qui sont clairement factices, réalisées en polystyrène, carton et autres. Objets manifestement destinés à servir de jouets aux enfants jusqu'à 14 ans (p. ex. un pistolet à eau en plastique unicolore) ; objets qui n'ont manifestement pas l'apparence d'une arme existante (p. ex. un sabre laser de Star Wars, un phaseur de Star Trek) ; épées et sabres qui ne sont pas mentionnés dans la liste des « Armes qui ne sont pas autorisées à **Made in Asia** ». Nous n'allons donc pas nous attaquer à Steve de Minecraft parce qu'il agite une épée de diamant en carton. Nous ne le transformerons pas en saté. Vous êtes autorisé à porter les armes autorisées à **Made in Asia** dans les bâtiments de Brussels Expo pendant **Made in Asia**. Il est interdit de porter les armes autorisées à **Made in Asia** hors des bâtiments de Brussels Expo. Durant votre déplacement de et vers Brussels Expo, vous devez toujours placer les armes autorisées à **Made in Asia** dans un emballage fermé (p. ex. un sac de sport fermé). Il est également interdit à tout moment d'utiliser les armes autorisées à **Made in Asia** de façon menaçante et/ou d'une autre manière dangereuse dans les bâtiments et sur les terrains de **Made in Asia** Expo. Les armes autorisées à **Made in Asia** abandonnées seront considérées comme des objets perdus (voir article 11 du présent règlement).

### Armes de scène

Les armes factices qui ne tombent pas dans la catégorie des « armes autorisées à **Made in Asia** » (à l'exception des armes d'airsoft), mais ne peuvent pas non plus être considérées comme des « Armes autorisées » (p. ex. une arme factice qui ressemble à une arme utilisée dans Stargate) ne peuvent être utilisées que sur l'estrade (p. ex. dans le cadre du concours de cosplay). Les armes de scène de **Made in Asia** peuvent être utilisées sur l'estrade, pour autant que celui-ci ne soit pas accessible au public, mais vous ne pouvez pas les porter à **Made in Asia**. Durant votre déplacement de et vers **Made in Asia Expo**, vous devez toujours placer les armes de scène de **Made in Asia** dans un emballage fermé (p. ex. un sac de sport fermé), car la législation nationale vous interdit de porter des armes en public. Si vous ne vous trouvez pas sur l'estrade ni dans le stand fermé, l'arme de scène de **Made in Asia** doit être rangée de façon à ne pas être visible. Il est également interdit à tout moment d'utiliser les armes de scène de **Made in Asia** de façon menaçante et/ou d'une autre manière dangereuse dans les bâtiments et sur les terrains de **Made in Asia Expo**. Les armes de scène de **Made in Asia** abandonnées seront considérées comme des objets perdus (voir article 11 du présent règlement).

Si vous avez des doutes concernant la catégorie de votre arme, parlez-en à la caisse où vous serez orienté vers la personne compétente au Weapon Check. Il vous est interdit de sortir votre arme de l'emballage fermé dans lequel elle se trouve avant que cette personne ne vous ait indiqué de quelle catégorie elle relève.

## ARTICLE 9 – DÉPART DE MADE IN ASIA

- Tous les visiteurs doivent quitter **Made in Asia** au plus tard à l'heure de fermeture prévue ce jour-là (ces jours-là) ; à défaut, leur présence ne sera plus autorisée et ils pourront se voir imposer des frais administratifs. Le départ de **Made in Asia** est alors définitif.
- Les visiteurs qui souhaitent revenir à **Made in Asia** le même jour sont tenus de demander un cachet qui leur permettra d'accéder à nouveau à **Made in Asia** le même jour.

## ARTICLE 10 – PROPRETÉ

- Tous les visiteurs de **Made in Asia** s'engagent à respecter l'environnement lors de leur visite à Brussels Expo : tous les déchets seront déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les soins aux enfants doivent être effectués dans les espaces prévus à cet effet et clairement indiqués.
- À Brussels Expo, les toilettes sont clairement indiquées. Il est interdit de satisfaire un besoin sanitaire ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet.
- Il est interdit de jeter des objets dans les toilettes. Les serviettes hygiéniques, les couches et les lingettes notamment doivent être déposées dans les poubelles sanitaires.

## ARTICLE 11 – OBJETS PERDUS

- Chaque visiteur est responsable de ses affaires. Les objets trouvés doivent toujours être remis au secrétariat de l'organisation.
- **Made in Asia** ne peut être tenu pour responsable en cas de vol, de dommages ou d'accident aux objets perdus ou impliquant des objets perdus.
- Les objets perdus peuvent être déclarés aux services de police. Si les services de police ne sont pas présents sur place, vous pouvez le faire au poste de police local.

## ARTICLE 12 - BOISSON ET ALIMENTATION

- L'assortiment des différents points horeca ainsi que le prix de vente sont clairement affichés dans chaque point de vente. Les prix ne peuvent faire l'objet d'aucune discussion et/ou d'aucun recours.
- Les repas et/ou boissons achetés ne seront ni repris, ni échangés. Après l'achat, l'acheteur renonce à toute discussion à cet égard.
- Le personnel engagé par l'organisation est responsable du point de vente dans lequel il travaille. Les visiteurs doivent respecter les instructions du personnel.
- Il est interdit d'emporter des aliments et/ou des boissons en vrac à **Made in Asia**.

## ARTICLE 13 - VOL

- Toute forme de vol ou de tentative de vol sera immédiatement signalée à la police. Toute personne qui se rend coupable d'un vol ou d'une tentative de vol se verra interdire tout accès ultérieur à **Made in Asia**.

## ARTICLE 14 - EXPOSANTS

- Les biens vendus ne seront ni repris, ni échangés par l'organisation.
- L'organisation n'est pas responsable des éventuelles contrefaçons vendues par l'exposant.
- L'organisation a attiré l'attention des exposants sur le contenu de la loi belge actuelle sur les armes en matière de transport, de détention et de vente d'armes. La loi belge sur les armes distingue 3 catégories, à savoir les armes prohibées, les armes soumises à autorisation et les armes en vente libre.

## ARTICLE 15 - MERCHANDISING MADE IN ASIA

- La vente officielle de t-shirts et de souvenirs se déroule exclusivement sur le stand de merchandising **Made in Asia** et le site web officiel de **Made in Asia**.

## ARTICLE 16 - INCENDIE OU ACCIDENT

En cas d'incendie, d'accident, d'évacuation..., les directives du représentant de Brussels Expo ou des services d'ordre doivent être suivies scrupuleusement et sans discussion.

- En cas d'évacuation, l'accès aux bâtiments évacués est interdit sans l'autorisation de l'organisation ou des services d'ordre.
- Tous les accidents et blessures doivent être déclarés immédiatement au poste de secours pour enregistrement, contrôle et soins, le cas échéant.

## ARTICLE 17 - ARGENT ET MOYENS DE PAIEMENT

- Vérifiez toujours votre monnaie à la caisse. Aucune plainte ne sera acceptée ultérieurement.
- Nous n'acceptons que la devise suivante : EURO.
- 'Distributeur automatique en direct' disponible à l'entrée de Brussels Expo. Vous pouvez retirer de l'argent chez une de nos hôtesses (€ 1 de frais de service par transaction).



## RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE MADE IN ASIA

Version 10 du 16/04/2024.  
Cette version remplace toutes les précédentes.

### ARTICLE 18 - PROMOTION : DÉPLIANTS ET AFFICHES

- Il est interdit de distribuer des dépliants ou d'accrocher des affiches dans les bâtiments de Brussels Expo et aux alentours. Si vous souhaitez promouvoir votre propre événement, vous ne pouvez le faire que moyennant l'autorisation écrite de l'organisation. Pour plus d'informations, veuillez contacter [info@madeinasia.be](mailto:info@madeinasia.be). En cas de non-respect de cette disposition, le matériel promotionnel sera retiré et le remboursement des frais et dommages subis pourra être réclamé.

### ARTICLE 19 - IMAGES PUBLICITAIRES

- Les photographies à usage privé sont autorisées, sauf mention contraire à certains endroits. Toute publication de matériel visuel et/ou sonore est interdite, sauf moyennant l'autorisation écrite préalable de l'organisation.
- Pendant votre visite, il est possible que des photos ou des enregistrements soient pris et utilisés ultérieurement dans la communication de **Made in Asia**. Les droits d'utilisation de ce matériel visuel appartiennent à l'organisation. **Made in Asia** peut donc utiliser ce matériel sans aucune restriction.
- Les visiteurs qui ne souhaitent pas que des photos/images d'eux soient utilisées doivent le faire savoir explicitement à l'organisation avant d'entrer sur le site de **Made in Asia** (le jour de leur visite).

### ARTICLE 20 - RESPONSABILITÉ

- Si le visiteur a subi un préjudice pendant sa visite de **Made in Asia**, il doit le faire savoir au guichet d'information avant son départ. En cas de notification ultérieure, d'éventuelles indemnités sont exclues dans tous les cas. L'organisation n'est pas responsable des dommages et/ou lésions personnelles survenus à l'occasion de ou pendant la visite de **Made in Asia**, à moins que l'on ne puisse imputer à l'organisation une volonté ou une négligence grave de sa part. La responsabilité de l'organisation ne dépassera dans ce cas jamais le montant maximum à verser par son assureur. Les dommages indirects ou professionnels n'entrent jamais en ligne de compte pour une indemnisation.
- Toute personne qui cause des dommages directs ou indirects à l'organisation par ses actes ou sa négligence en est entièrement responsable. Par dommages indirects, on entend notamment le manque à gagner, ainsi que les coûts des amendes et des mesures administratives et pénales.

### ARTICLE 21 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

- **Made in Asia**/groupe Easyfairs prend très au sérieux la protection de la vie privée de ses clients et s'engage à traiter les données personnelles qu'il recueille ou reçoit de ses partenaires conformément à la réglementation générale sur la protection des données. Pour plus de détails concernant nos activités de traitement de données, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).
- **Made in Asia**/Easyfairs peut prendre des photos de vous durant votre visite à **Made in Asia**. Nous conservons les photographies des visiteurs et de nos invités afin de les envoyer aux visiteurs concernés mais aussi pour les poster sur la page Facebook de l'événement **Made in Asia**. De telle manière, les visiteurs peuvent retrouver des photos de leur visite. Si vous souhaitez que **Made in Asia**/Easyfairs efface vos photos, veuillez suivre la procédure décrite dans notre politique de vie privée.

### ARTICLE 22 - VERSION

- Version 10 datée du 16/04/2024. Cette version remplace toutes les précédentes.

## **ANNEXE : LA LOI SUR LES ARMES (LOI DU 08/06/2006)**

Article 3. § 1er. : sont réputées armes prohibées :

- Les mines antipersonnel et pièges ou dispositifs de même nature, et les armes laser aveuglantes ;
- Les armes incendiaires ;
- Les armes conçues exclusivement à usage militaire, tel que les armes à feu automatiques, les lanceurs, les pièces d'artillerie, les roquettes, les armes utilisant d'autres formes de rayonnement autres que celles visées au 1°, les munitions conçues spécifiquement pour ces armes, les bombes, les torpilles et les grenades ;
- Les sous-munitions ;
- Les couteaux à cran d'arrêt et à lame jaillissante, couteaux papillon, coups-de-poing américains et armes blanches qui ont l'apparence d'un autre objet ;



- Les cannes à épée et cannes-fusils qui ne sont pas des armes décoratives historiques ;





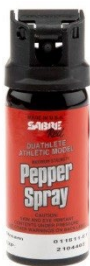
- Les massues et matraques ;



- Les armes à feu dont la crosse ou le canon en soi se démonte en plusieurs tronçons, les armes à feu fabriquées ou modifiées de manière à en rendre le port invisible ou moins visible ou à ce que leurs caractéristiques techniques ne correspondent plus à celles du modèle défini dans l'autorisation de détention de l'arme à feu, et les armes à feu qui ont l'apparence d'un objet autre qu'une arme ;
- Les engins portatifs permettant d'inhiber les personnes ou de leur causer de la douleur au moyen d'une secousse électrique, à l'exception des outils médicaux ou vétérinaires ;



- Les objets destinés à toucher les personnes au moyen de substances toxiques, asphyxiantes, lacrymogènes et de substances similaires, à l'exception d'outils médicaux ;



- Les fusils pliants d'un calibre supérieur à 20 ;
- Les couteaux à lancer ;



- Les nunchaku ;



- Les étoiles à lancer & batarangs ;



- Les armes à feu dotées des pièces et accessoires suivants, ainsi que les pièces et accessoires suivants en particulier :
  - les silencieux ;
  - les chargeurs à capacité plus grande que la capacité normale telle que définie par le ministre de la Justice pour un modèle donné d'arme à feu ;
  - le matériel de visée pour des armes à feu, projetant un rayon sur la cible (et les lunettes de visée nocturne) ;
  - les mécanismes permettant de transformer une arme à feu en une arme à feu automatique ;
- Les engins, armes et munitions désignés par les ministres de la Justice et de l'Intérieur qui peuvent constituer un (danger grave et nouveau) pour la sécurité publique et les armes et munitions que, pour cette raison, seuls les services visés à l'article 27, § 1er, alinéas 2 et 3, peuvent détenir ;
- Les objets et les substances qui ne sont pas conçus comme arme, mais dont il apparaît clairement, étant donné les circonstances concrètes, que celui qui les détient, porte ou transporte entend manifestement les utiliser aux fins de menacer ou de blesser physiquement des personnes.
- Les munitions inertes et les blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel. [Loi du 11 mai 2007, entrée en vigueur : 20-06-2009].